



AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

N° 3

Message du Comité d'agglomération
à l'intention du Conseil d'agglomération

**Message concernant la planification et le
subventionnement du réseau de vélos en libre
service (VLS)**

Séance du Conseil d'agglomération du 13 octobre 2011

Sommaire

I.	Généralités	1
II.	Planification et extension du Réseau	4
III.	Financement et subventionnement du réseau	5
IV.	Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération	7

Annexes :

- Carte du réseau de vélos en libre service dans l'Agglomération de Fribourg (état du 1.09.2011)
- Carte de la planification du réseau de vélos en libre service de l'Agglomération de Fribourg (état du 24.3.2011)
- Carte de la mobilité combinée dans l'Agglomération de Fribourg 2011
- Projet d'arrêté

(du 22 septembre 2011)

3 - 2011-2016 : Message concernant la planification et le subventionnement du réseau de vélos en libre service (VLS)

La gestion de la planification du réseau de vélos en libre service (VLS) a été reprise par l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération) au début de l'année 2011 dans le but d'étendre le réseau à toutes les communes membres. Le Comité d'agglomération (ci-après Comité) avait auparavant inscrit dans ce but un montant de CHF 400'000.- au budget d'investissement 2011. Il propose dans le présent message au Conseil d'agglomération d'accorder, sur la base de la planification régionale de ce réseau, une subvention pour les communes de Fribourg, Marly et Villars-sur-Glâne qui ont financé l'installation de stations sur leur territoire.

Ce faisant, le Conseil accepterait de compléter la Directive mobilité, aménagement et environnement sur cet important élément.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'agglomération,

I. Généralités

Historique

La Ville de Fribourg a lancé, au printemps 2010, un projet de mise en place de plusieurs stations vélos. En 2011, ce projet de vélos en libre service (ci-après VLS) a été repris par l'Agglomération pour être étendu à l'échelle régionale. La planification VLS est d'ailleurs intégrée au projet d'agglomération de 2ème génération en cours d'élaboration.

Concrètement, la tâche de l'Agglomération est ici de planifier le réseau « idéal » à moyen terme et de déterminer l'ordre dans lequel les stations doivent être implantées, en cohérence avec les autres travaux d'envergure dans l'agglomération (par exemple Projet Poya). Composé de trois stations durant sa première année d'existence (gare de Fribourg, Pérolles et Saint Léonard), le réseau VLS de l'Agglomération accueille trois stations supplémentaires dès l'automne 2011 : la première à Marly, la deuxième à Villars-sur-Glâne et la troisième sur le nouveau site de l'entreprise Groupe E à Granges Paccot. Le réseau comprendra donc dès l'automne 2011 76 bornes, soit 62 vélos au total, dont 21 vélos électriques :

Nom de la station	Commune	Liaison TP	Bornes	Vélos/dt él.
- St-Léonard	Fribourg	bus 1	9	7/3
- Gare de Fribourg	Fribourg	bus 1-7	18	14/5
- Uni Pérolles	Fribourg	bus 1, 3	13	11/4

- Plexus (Groupe E)	Granges Paccot	bus 1	12	10/3
- Jonction	Marly	bus 1	12	10/3
- Cormanon	Villars-Sur-Glâne	bus 5	12	10/3
TOTAL			76	62/21

La carte du réseau actuel (état au 1.09.2011) figure en annexe au présent message.

Un groupe de travail mis en place en 2010 se réunit, plusieurs fois par année, pour discuter notamment de l'extension du réseau. Ce groupe de travail comprend l'Agglomération, la Ville de Fribourg, le canton de Fribourg, l'UFT, ORS Service AG (encadrement des requérants d'asile et des réfugiés), l'Université de Fribourg, Pro Vélo ainsi que la société prestataire de service velopass et les principaux sponsors que sont le Groupe E et la Banque cantonale de Fribourg.

Fonctionnement du réseau

Plusieurs systèmes de mise à disposition de vélos existent en Suisse et en Europe. Une variante consiste à avoir des stations de location avec du personnel, et par conséquent des horaires d'ouverture, comme c'est le cas dans plusieurs villes voisines de Fribourg (Lausanne Roule, BernRollt, Neuchâtel Roule). Le système en libre service proposé par la société velopass présente l'avantage d'être extrêmement flexible. En effet, une fois en possession d'une carte journalière ou d'un abonnement, l'utilisateur peut libérer un vélo d'une borne et de l'y remettre à n'importe quelle heure. Les vélos en libre service sont utilisables 24h/24h. Le service client de velopass est joignable par téléphone en cas de problème (lundi au vendredi 8h - 19h, samedi, dimanche et jours fériés 10h - 19h).

Le rééquilibrage des stations (afin qu'il y ait toujours des vélos disponibles et des bornes libres dans chaque station) est assuré par le « *velopasseur* », en l'occurrence la société ORS Service AG. Actuellement 2 équipes de 3 personnes, dont 1 EPT d'encadrement assure cette tâche au sein d'ORS. Avec l'extension prochaine du réseau, les moyens à disposition pour l'exploitation devront être augmentés.

Le réseau fribourgeois est le premier en Suisse à s'être doté de vélos électriques, en raison notamment de la topographie de la région et du soutien d'un des deux principaux sponsors, le Groupe E. La mise à disposition de vélos électriques, rechargés à l'énergie solaire, rend accessible le réseau aux personnes chargées ou bénéficiant d'une condition physique réduite ou encore à celles et ceux qui sont peu familiers des déplacements en vélo et qui en redoutent certains désavantages (effort, vitesse moindre qu'en voiture).

Tarifs d'utilisation

L'utilisation des vélos en libre service nécessite d'être en possession d'un abonnement ou d'une carte journalière. L'utilisateur paie ensuite en fonction de la durée d'utilisation du vélo. Les usagers de tous les réseaux velopass de Suisse ont le choix de souscrire à un abonnement annuel pour le réseau régional de l'Agglomération de Fribourg, ou à un abonnement national valable sur tous les réseaux de Suisse (Fri2Bike, Lausanne-Morges, Riviera, Yverdon-les-Bains, Lugano-Paradiso, Valais central, La Côte).

L'achat d'une carte journalière (*Daypass*) est également possible en cas d'usage occasionnel. Les étudiants de l'université de Fribourg peuvent emprunter les vélos au moyen de leur carte d'étudiant *Campus Card* et bénéficient depuis juillet 2011 de l'exemption de la taxe d'inscription (CHF 10.-). Des rabais sur les abonnements sont par ailleurs accordés aux membres du service de partage de véhicule *MobilityCarsharing* (abonnement annuel combiné pour CHF 250.-) ainsi que pour les détenteurs de la carte *Cultur Legi* (réduction de 20%).

Tarifs d'accès

Daypass CHF 6.-/ jour (90.- de caution)

Abonnement régional annuel CHF 25.- + 10.- pour la première inscription
Abonnement national annuel CHF 60.- + 10.- pour la première inscription

Tarifs d'utilisation

Première demi-heure gratuite
CHF 1.-/heure

Les abonnements velopass sont notamment en vente à l'Office du tourisme de Fribourg, au guichet TPF de la gare de Fribourg, ainsi que sur le site internet de velopass www.velopass.ch.

Autre réseau fribourgeois

Mis en place par l'UFT, le réseau Fri2bike est axé sur l'usage du vélo pour les loisirs. Il a inauguré sa première station à Estavayer-le-Lac le 7 juillet 2011. Le projet «Fri2bike» a pour but de relier les différents pôles touristiques du canton (Bulle, Morat, Estavayer, Romont...). Bien que géré de façon indépendante du réseau de l'Agglomération, les stations de Fri2bike sont accessibles aux usagers en possession d'un *Daypass* ou d'un abonnement régional ou national.

Le réseau velopass et le projet d'Agglomération 2011

La promotion de la mobilité douce fait partie intégrante de la stratégie de l'Agglomération. L'extension du réseau velopass constitue par conséquent un élément important de promotion du vélo.

Le réseau VLS répond en effet aux exigences de durabilité fixées dans le projet d'Agglomération 2011, puisque qu'il promeut une mobilité neutre en termes d'émissions polluantes. En effet, les batteries sont chargées avec du courant vert produit à la centrale solaire de Saint-Léonard et le rééquilibrage des stations est conçu pour être effectué au moyen d'un vélo électrique et d'une remorque. De plus, le rééquilibrage et l'entretien du réseau sont assurés par ORS Service AG, société mandatée par le canton de Fribourg pour l'accueil, l'hébergement et l'encadrement des requérants d'asile. Le réseau est basé sur un modèle économique viable principalement grâce au soutien de sponsors.

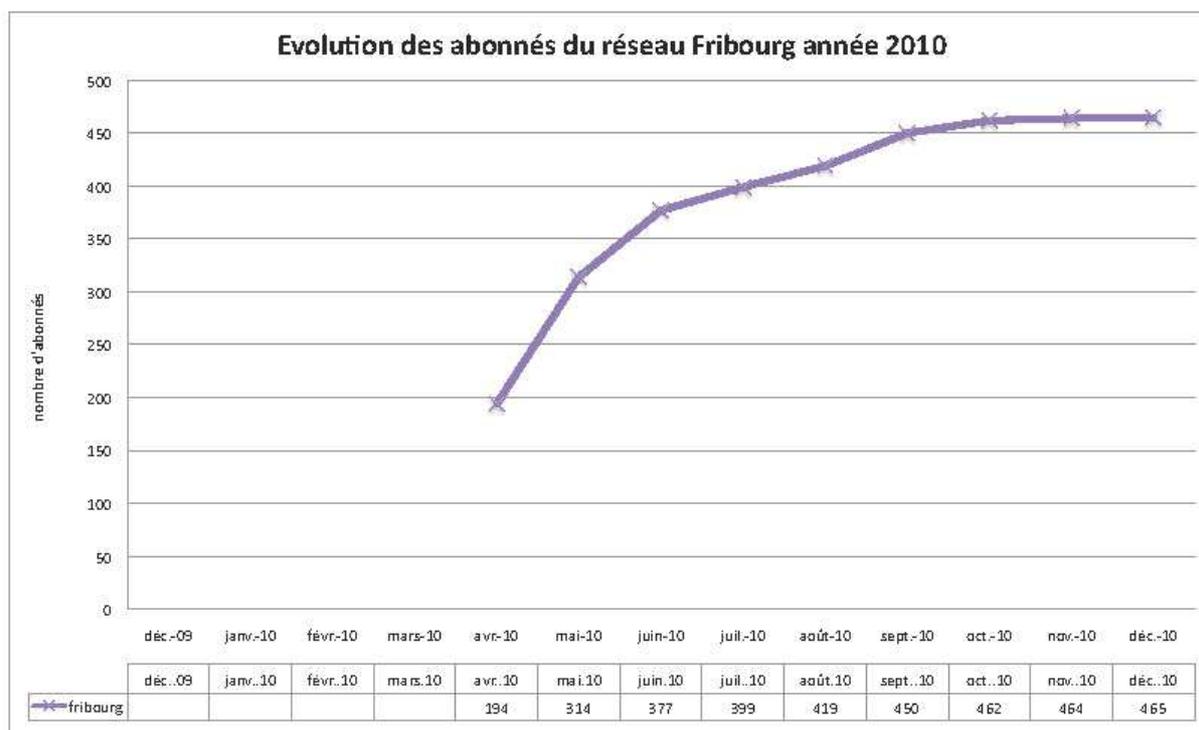
Les déplacements à vélos sont considérés attractifs jusqu'à une distance moyenne de 4 Km. Les faibles distances qui caractérisent l'agglomération de Fribourg confirment la pertinence de l'offre de vélos en libre service dans la stratégie de mobilité d'une agglomération.

Trajets indicatifs

Gare de Fribourg – Station Pérolles	1,3 km
Gare de Fribourg – Cormanon/Nuithonie (par Dort Verte)	2,2 km
Gare de Fribourg – Gare de Givisiez	3 km
Gare de Fribourg – Marly Jonction	3,29 km
St-Léonard - Gare de Düdingen	4,5 km

Premiers bilans de l'utilisation du réseau

Avec plus de 13000 transactions pour sa première année (9 mois d'activité), le réseau VLS est d'ores et déjà un succès :



Source : rapport d'activité 2010 velopass

Comptes d'exploitation 2010 du réseau Fribourg

Produits 2010 (avril –décembre)

Vente d'abonnements	3'249
Vente de cartes journalières	6'065
Ventes de crédits d'utilisation	1'436 (facturation du temps d'emprunt)
Recettes publicitaires et sponsoring	49'514
TOTAL	60'264

Charges 2010 (avril-décembre)

Charges liées à l'exploitation	19'382
Autres charges du réseau	5'859
Frais généraux reportés sur le réseau	28'842
TOTAL	54'085

Résultats pour le réseau 6'179

La première année d'exercice n'est pas significative pour les coûts d'exploitation en raison du travail de lancement supplémentaire pour l'entreprise ORS. La société velopass a pour cette raison versé en 2010 un montant forfaitaire exceptionnel de CHF 17'500 à l'exploitant, afin de couvrir son déficit. C'est la raison pour laquelle le déficit lié à l'exploitation n'apparaît pas directement dans les comptes. Il s'agit actuellement d'un déficit de CHF 3 à 4'000.- par station et par an. Les communes propriétaires de stations de vélos pourront, à l'avenir, être amenées à couvrir ces déficits d'exploitation.

II. Planification et extension du Réseau

Le réseau VLS est destiné à être étendu par étape dans le reste de l'agglomération, de façon coordonnée avec les grands chantiers régionaux (Poya, pôles de développement stratégiques)

ainsi qu'avec les autres infrastructures de mobilité, en particulier les interfaces de transport et les arrêts de transport public.

Elaborée en coordination avec le Projet d'agglomération 2011 (ci-après PA2), la planification du réseau VLS prévoit en premier lieu des stations sur les trois axes majeurs du PA2 (axe Portes de Fribourg – Marly, axe Schönberg – Les Dailles et axe Gare de Fribourg – Givisiez). Plusieurs communes ont déjà inscrit des montants destinés à l'implantation de ces stations dans leurs futurs budgets. C'est le cas notamment de Düdingen, Fribourg et Villars-sur-Glâne. Les étapes de réalisation des nouvelles stations, validées par le Comité, sont les suivantes :

Réalisations 2012

Nom de la station	Commune/ entité
Bourg/Tilleul	Fribourg
Miséricorde	Fribourg
Hôpital cantonal	Hôpital cantonal

Réalisations 2013 - 2015

Nom de la station	Commune/entité
Marly Cité	Marly
Rochettes	Villars-sur-Glâne
Villars-sur-Glâne Gare	Villars-sur-Glâne
Schönberg	Fribourg (dès 2014)
Guintzet	Fribourg
Matran	Matran
Givisiez	Givisiez
Düdingen Gare	Düdingen
Moncor (Coop)	Villars-sur-Glâne

Réalisation 2016 – 2020

Nom de la station	Commune/entité
Bourguillon	Fribourg

La carte de planification du réseau de vélos en libre service de l'Agglomération de Fribourg (état du 1.09.2011) figure en annexe au présent message.

III. Financement et subventionnement du réseau

Complément à la Directive mobilité, aménagement et environnement - partie mobilité

Le Comité propose de compléter la Directive mobilité, aménagement et environnement – partie mobilité du 20 mai 2010 (Message 2008-2011 – 14) de la manière suivante :

No	Type d'ouvrage	Description	Exigences minimales	Mode de calcul	Unité	Montant de référence de la subvention	Taux de subvention
4.12	Station vélos en libre service (VLS)	Bornes, vélos et totem	Être conforme à la planification du réseau VLS Au minimum 1/3 de vélos électriques	Frais effectifs, au maximum montant de référence	Borne	CHF 6'700.- (12 bornes, 10 vélos dont 5 électriques : 80400.-	50 % communes 30% autres entités

Le coût en 2011 pour une station standard de 12 bornes, 10 vélos (dont 5 électriques) et un totem d'information est de CHF 80400. Aussi, le Comité suggère de fixer un coût de

référence maximum de CHF 6'700.- par borne, pour calculer le coût plafond sur lequel s'applique le taux de subventionnement de la station. Les communes, qui en auront fait la demande, pourront bénéficier d'un taux de subventionnement de 50%. Le Comité est d'avis que les autres propriétaires de stations (hôpital, écoles, entreprises...) qui déposeraient une demande de subvention, pourraient également se voir accorder un taux de subventionnement de 30% pour autant que ces stations fassent partie de la planification de l'Agglomération, ou la complètent judicieusement à un moment opportun.

La procédure d'octroi des subventions pour les stations vélos en libre service est celle de la directive mobilité, aménagement et environnement:

- 1) Transmission du dossier complet de demande de subvention au Comité d'agglomération pour examen ;
- 2) Message du Comité au Conseil proposant l'octroi de la subvention de la station ;
- 3) Décision du Conseil d'accorder la subvention ;
- 4) Paiement de la subvention par l'Agglomération après la finalisation des travaux et la mise en service des vélos.

Les travaux de génie civil liés à l'installation de la station sont à charge des communes sites ou entités propriétaires.

Allocation du montant des subventions

Le Comité confirme avoir été saisi d'une demande de subvention présentée par les communes de Marly et Villars-sur-Glâne. Il propose aussi au Conseil de verser à la commune de Fribourg une subvention pour chacune des trois stations mises en place en 2010. En conséquence, il invite le Conseil à libérer sur la rubrique 650.09.03 du budget d'investissement 2011 les montants suivants :

Subventions	nb de bornes	taux	montant subv.
Station Fribourg Gare	16	50%	53'600
Station Fribourg Pérolles	17	50%	56'950
Station Fribourg Saint Léonard	10	50%	33'500
Station Marly Jonction	12	50%	40'200
Station Villars-sur-Glâne Cormanon	12	50%	40'200
TOTAL	55		224'450 CHF

Le Comité informe que la commune de Villars-sur-Glâne a adressé une demande complémentaire concernant le couvert de la station de vélos en libre service. Celui-ci répond aux exigences minimales du point 5.2 de la Directive. Le Comité a préavisé favorablement cette demande et invite le Conseil, sur la base de la directive approuvée en mai 2010 (5.2 Couverture par deux roues) à accorder pour le couvert à vélos de la station de vélos en libre service, sur la rubrique 650.509.04 du budget d'investissement 2011 le montant suivant :

Couverture parc deux roues	nb de places	taux	montant subvention
TOTAL	12	50%	2'100 CHF

Financement des coûts d'exploitation

L'objectif initial du réseau fribourgeois était de couvrir les coûts d'exploitations (rééquilibrage et entretien) du réseau par le biais de sponsors. Le bilan de la première année d'exploitation a cependant démontré que cet objectif, unique dans les réseaux de velopass, était trop ambitieux. Pour 2010, ce déficit a été exceptionnellement pris en charge par la société velopass mais une solution est néanmoins à trouver pour garantir la pérennité du réseau dans les années à venir. Dès 2011, les éventuels déficits liés aux coûts d'exploitation seront à la charge de communes sites ou entité propriétaires des stations.

Le soutien financier à l'exploitation est négocié directement entre l'entreprise velopass et les sponsors (actuellement Banque cantonal Fribourgeoise, Groupe E et La Liberté pour la station de Pérolles).

IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération

Le Comité d'agglomération propose au Conseil d'agglomération d'accepter les projets d'arrêté mis en annexe au présent message.

Le Comité vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'agglomération, l'expression de ses meilleures salutations.

AU NOM DU COMITE D'AGGLOMERATION
DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :



René Schneuwly

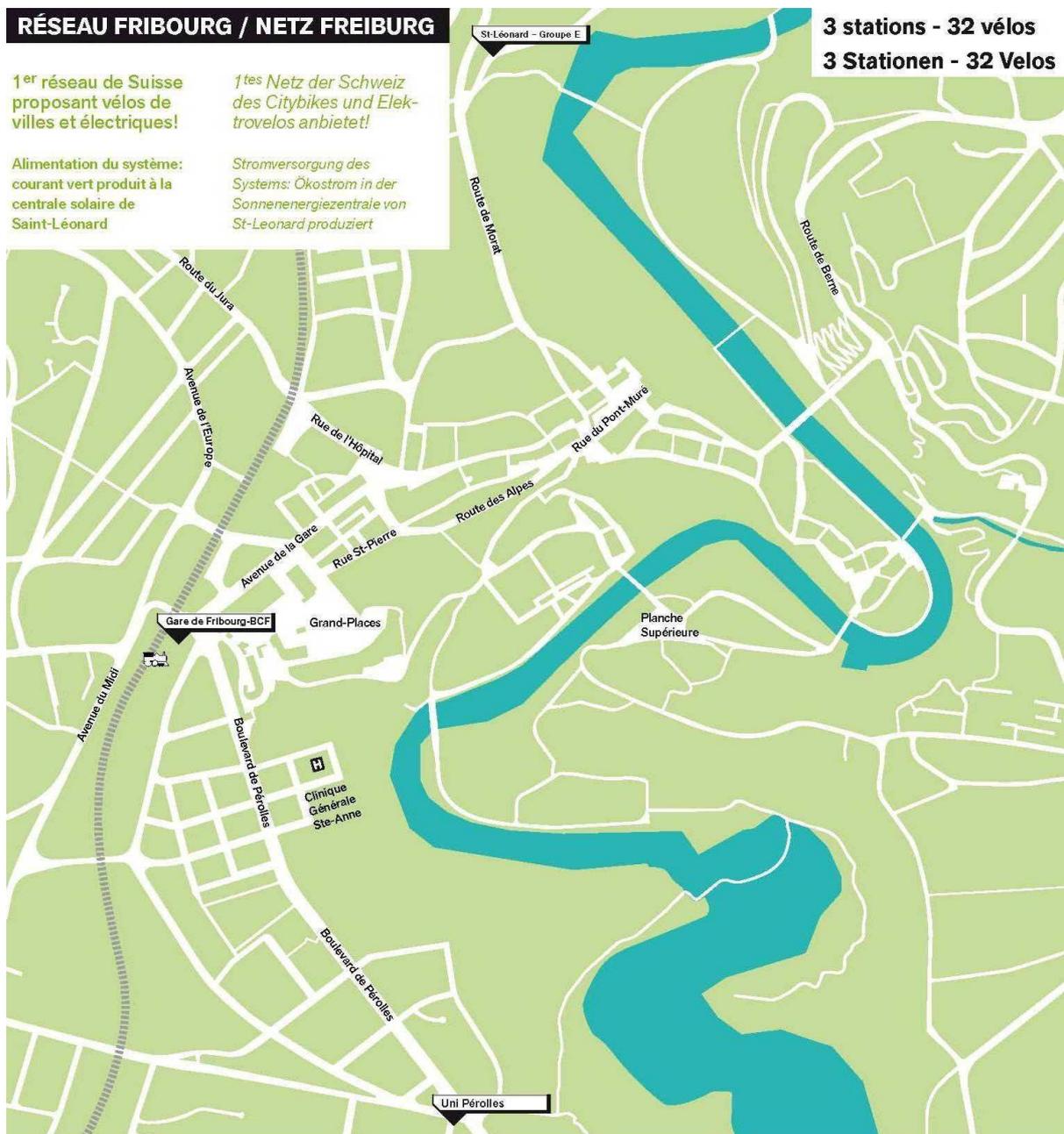
La directrice administrative :



Corinne Margalhan-Ferrat

Annexe 1

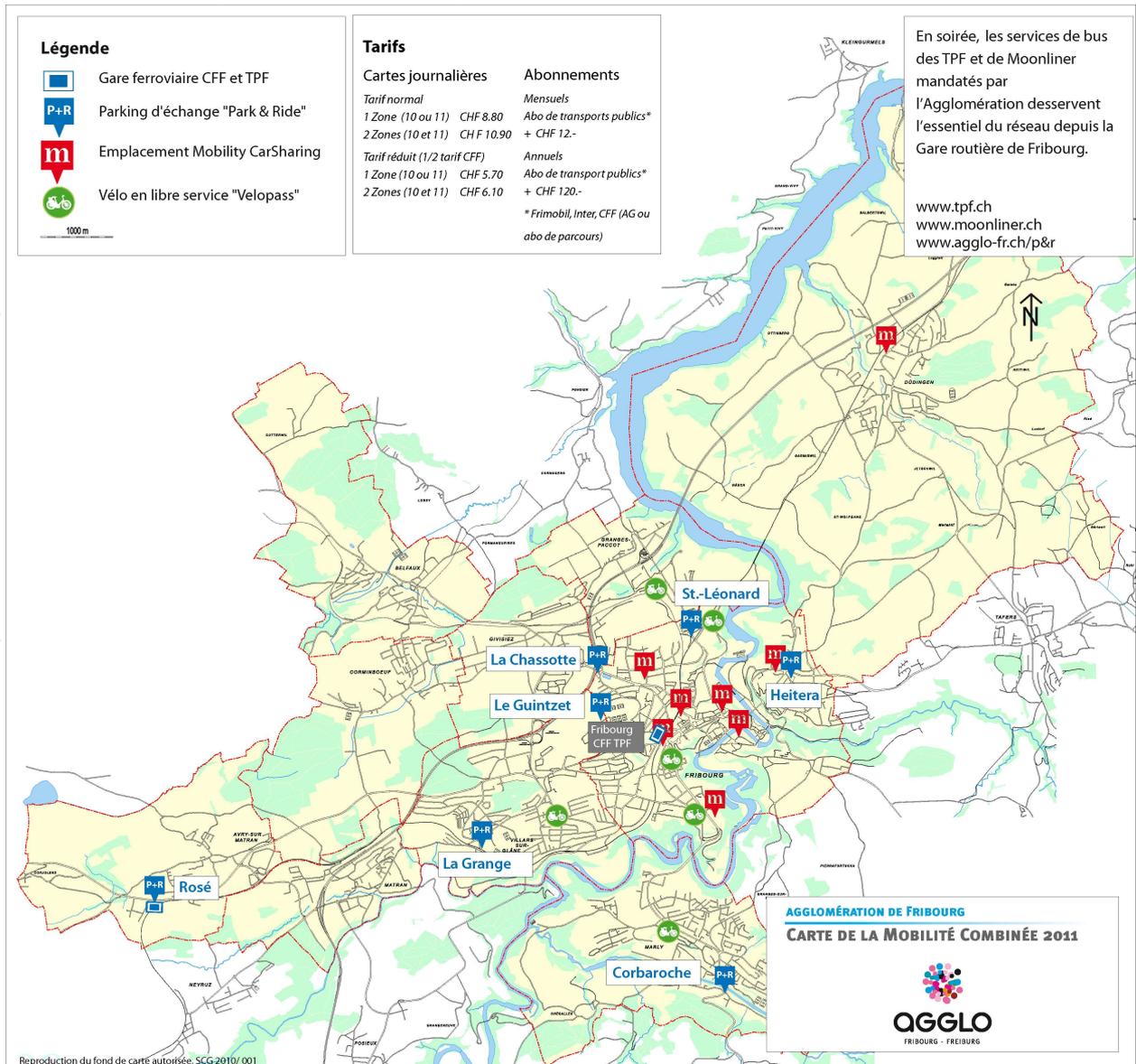
Réseau de vélos en libre service de l'Agglomération de Fribourg – (état du 1.09.2011)



Source : Flyer velopass 2011

Annexe 2

Mobilité combinée dans l'Agglomération de Fribourg 2011



Source : Site internet de l'Agglomération de Fribourg



**AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG**

PROJET

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations ;
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1^{er} juin 2008 ;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- la directive mobilité, aménagement et environnement – partie mobilité, du 20 mai 2010 ;

considérant :

- le message N°3 du Comité d'agglomération du 22 septembre 2011 ;
- l'avis de la Commission financière ;
- l'avis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement ;

arrête :

Article premier

La directive mobilité, aménagement et environnement – partie mobilité, est complétée comme suit :

No	Type d'ouvrage	Description	Exigences minimales	Mode de calcul	Unité	Montant de référence de la subvention	Taux de subvention
4.12	Station vélos en libre service (VLS)	Bornes, vélos et totem	Être conforme à la planification du réseau VLS Au minimum 1/3 de vélos électriques	Frais effectifs, au maximum montant de référence	Borne	CHF 6'700.- (12 bornes, 10 vélos dont 5 électriques : 80'400.-)	50 % communes 30% autres entités

Fribourg, le 13 octobre 2011

AU NOM DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :

La Secrétaire générale :

Jean-Daniel Wicht

Corinne Margalhan-Ferrat



**AGGLOMERATION DE FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG**

PROJET

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 19 septembre 1995 sur les agglomérations ;
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg du 1^{er} juin 2008 ;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- la directive mobilité, aménagement et environnement – partie mobilité, du 20 mai 2010 ;

considérant :

- le message N°3 du Comité d'agglomération du 22 septembre 2011 ;
- l'avis de la Commission financière ;
- l'avis de la Commission de l'aménagement, de la mobilité et de l'environnement ;

arrête :

Article premier

¹ Le Comité d'agglomération est autorisé à verser un montant de CHF 244'450 sur la rubrique 650.09.03 du budget d'investissement 2011 au titre de subvention pour stations de vélos en libre service.

² Cet investissement sera amorti selon les prescriptions légales en vigueur.

Article 2

¹ Le Comité est autorisé à verser un montant de CHF 2'100 sur la sur la rubrique 650.09.04 du budget d'investissement 2011 au titre de subvention pour couvert à vélos.

² Cet investissement sera amorti selon les prescriptions légales en vigueur.

Fribourg, le 13 octobre 2011

AU NOM DU CONSEIL D'AGGLOMERATION
DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

Le Président :

La Secrétaire générale :

Jean-Daniel Wicht

Corinne Margalhan-Ferrat